

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR20.01PR**

**concernant**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 2'280'000.-  
pour financer la phase II du projet Smart Metering  
(systèmes de mesure intelligents)**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 3 février 2020.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Claude-Anne JAQUIER, Marceline MILLIOUD, Olivier DI PRINZIO, Roger GYGAX, Olivier MAIBACH, Thierry PIDOUX et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Pierre DESSEMONTET, Municipal, Messieurs Philippe GENDRET, Chef de Service SEY, Jean-Marc SUTTERLET, Chef de section Électricité et Réseau et Jean-Paul GASPOZ, responsable Smart Metering. Nous les remercions de leur présence, de leurs informations, ainsi que de leurs réponses aux questions des membres de la Commission durant environ deux heures.

Ce préavis est la 2<sup>ème</sup> phase du préavis PR17.17PR accepté par notre Conseil communal le 2 novembre 2017 pour un crédit de CHF 1'340'000.-.

Ce changement de compteurs est imposé par une loi fédérale. D'ici 2027, les 18'000 compteurs d'électricité et 7'000 compteurs d'eau et de gaz devront être aux normes. Proposition du SEY : 4'300 compteurs électriques et 1'000 compteurs d'eau et de gaz seront changés d'ici 2021. Le crédit demandé sert à couvrir ces changements.

Ce projet remplit plusieurs critères :

1. Automatisation des processus. Les données seront relayées automatiquement depuis le Smart Meter / concentrateur placé dans les immeubles / les quartiers de villas, jusqu'à la facturation.
2. Exploitation simplifiée. Les gestionnaires du système devront être formés adéquatement.
3. Sécurité. Le système doit absolument respecter la protection des données.
4. En fonction de la libéralisation des marchés, le système doit être évolutif, capable de répondre aux besoins, d'échanger des données, et faire face à d'éventuelles nouvelles demandes.

2'150 immeubles sont équipés de la fibre optique. 120 immeubles ne l'ont pas encore, mais ils pourront utiliser la 4 G. 1'600 villas sont dans la même situation. Chaque année, 40'000 relevés sont effectués, 6'000 mutations et 450 coupures qui pourront désormais être gérés depuis la centrale (donc, plus nécessaire de passer individuellement pour relever les

données et les relevés vont disparaître d'ici 10 ans). Les fonctions essentielles seront effectuées par un guichet virtuel qui pourra également couper l'électricité à distance, détecter les fuites, repérer les compteurs endommagés, et cela en temps réel. Les clients pourront voir leur consommation en temps et en heure.

Le financement comprend :

- Le remplacement des compteurs qui coûtent environ CHF 200.- chacun.
- L'achat des concentrateurs qui coûtent de CHF 250.- à 1'400.- en fonction de leur taille. (Les compteurs et concentrateurs doivent être certifiés),
- Achat des licences.
- Montant prévu pour les installateurs des compteurs.
- La Sécurité.

## **SECURITE**

Un cadre légal fixe les règles pour gérer ces données. Une analyse des risques a été faite par l'Office fédéral des énergies et qui a abouti à un guide des bonnes pratiques. Chaque risque est évalué et des correctifs sont imaginés pour le mettre en échec.

Une personne sera chargée de contrôler les processus et effectuer des audits.

Il y a une centaine d'exigences de sécurité qui seront mises en place au fur et à mesure.

Toutes les données seront cryptées d'un bout à l'autre du processus. Une quantité de clés et de pare-feu seront posés tout au long du processus. Le risque zéro n'existe pas, mais avec un coût maîtrisé, le SEY peut assurer une sécurité maximale.


Le SEY est soumis au marché public international. Il a intégré plusieurs consortiums afin de pouvoir bénéficier des meilleurs prix. Les critères sont qualité, livraison et logistique.

## **Conclusions :**

***La Commission a obtenu toutes les réponses à ses questions ;***

***C'est donc à l'unanimité de ses membres que la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'autoriser la Municipalité à octroyer le montant CHF 2'280'000.- pour financer la phase 2 de la mise en œuvre du système de Smart Metering en acceptant les articles 1, 2, et 3 du préavis et le préavis dans son ensemble.***

Ramesh Vaswani, Président



Yverdon-les-Bains, le 10 février 2020